

CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERLAUTERBACH

Séance du 08/09/2020 à 19 heures 30

Le Conseil municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance publique

Sous la présidence de M. André FRITZ, Maire

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 2

Votants : 14

Date de convocation : 03/09/2020

Date d'affichage : 03/09/2020

Présents :

Mmes : BECHTOLD Chantal, HUFSCHMIDT Sandrine, KREUTZBERGER Marie
MM : FRITZ André, ERHARD Antoine, ZERMANN Cédric, CIVIDINO Daniel, ENGELHARD
Jean-Michel, HEINTZ Vincent, HERBEIN Alain, KREUTZBERGER Luc, MITTENBUHLER
Damien, VOLTZ Nicolas.

Absents excusés : DECK Marie Anne, WEIGEL Éric, MITTENBUHLER Damien

Assiste également à la séance : Mme PETRAZOLLER Fiona

Pouvoirs : WEIGEL Éric à ERHARD Antoine, DECK Marie Anne à BECHTOLD Chantal

Le Maire soumet au Conseil Municipal qu'un point devra être retiré de l'ordre du jour et devra être reporté à une date ultérieure :

« Modalités de cession de la parcelle (2)/54 en section 34, division provenant de la parcelle 59 »

DELIBERATIONS

N° 2020-35

Droit de passage sur la parcelle 73 au profit de la parcelle 140/5 en section 4

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, accorde un droit de passage sur la parcelle 73, dont la Commune est propriétaire, au profit de la parcelle 140/5 en section 4, de jour comme de nuit, par tout moyen de locomotion, pour permettre l'accès au fonds dominant.

Ce droit de passage pourra être exercé par le propriétaire comme tel du fonds dominant, les membres de sa famille, ses domestiques et employés, avec tous les

animaux, instruments, machines ou autres choses nécessaires, et plus généralement pour tous autres usagers du fonds dominant.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de signer l'acte portant constitution de la servitude ci-dessus mentionnée.

Présents : 12 - Pouvoirs : 2 - Votants : 14
Adopté à 13 voix POUR – 1 ABSTENTION

N° 2020-36

Achat de mobilier et de fournitures pour l'école maternelle

Le Conseil Municipal décide de l'achat de chaises, d'un tapis et de bacs de rangement pour l'aménagement de l'école maternelle, pour un montant de 639,30€ TTC.

Présents : 12 - Pouvoirs : 2 - Votants : 14
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2020-37

Remplacement des portes extérieures de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, autorise l'achat de portes extérieures pour la salle des fêtes de la commune.

La société Bativitre est retenue pour un montant de 16 120,00€ HT.

Présents : 12 - Pouvoirs : 2 - Votants : 14
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2020-38

Remplacement des portes extérieures du clubhouse du Football club de Niederlauterbach

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, autorise l'achat de portes extérieures pour le clubhouse du Football club de Niederlauterbach.

La société Bativitre est retenue pour un montant de 11 308€ HT.

Présents : 12 - Pouvoirs : 2 - Votants : 14
Adopté à l'UNANIMITE

Divers

N° 2020-39

Fonds de concours – Matériel informatique pour l'école élémentaire, rénovation de deux logements locatifs et aménagement d'un éclairage public

VU la délibération de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin en date du 20 février 2014 instaurant un fonds de concours :

- à hauteur de 30% du déficit d'investissement dans le cadre de l'installation et le renouvellement de l'éclairage public,

- à hauteur de 30% du déficit d'investissement dans le cadre de travaux pour la rénovation de logements locatifs communaux,
- à hauteur de 50% du déficit d'investissement dans le cadre de l'achat de matériel informatique scolaire,

Sur le rapport de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le fonds de concours instauré par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin dans le cadre de l'installation et du renouvellement de l'éclairage public (bornes LED église - colombarium) à hauteur de 30% du montant restant à charge de la commune,

Informe la Communauté de Commune de la Plaine du Rhin que ce montant sera de **884,78€**.

- **Accepte** le fonds de concours instauré par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin dans le cadre de travaux pour la rénovation de logements locatifs communaux, à hauteur de 30% du montant restant à charge de la commune,

Informe la Communauté de Commune de la Plaine du Rhin que ce montant sera de **50 745,99 €**.

- **Accepte** le fonds de concours instauré par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin dans le cadre de l'achat de matériel informatique scolaire (2 tablettes interactives), à hauteur de 50% du montant restant à charge de la commune,

Informe la Communauté de Commune de la Plaine du Rhin que ce montant sera de **5 185,26 €**.

Présents : 12 - Pouvoirs : 2 - Votants : 14
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2020-40

Vente de grumes de chauffage et de fonds de coupe.

Le Conseil municipal décide de vendre sur commande :

- 17 lots de grumes pour bois de chauffage à 40€ / m³ TTC
- 2 lots de fonds de coupe, en parcelle 20, à 30€ TTC le lot.

Il autorise le Maire à signer tous les documents pour mener à bien ces ventes.

Présents : 12 - Pouvoirs : 2 - Votants : 14
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2020-41

Diverses informations

Le Maire informe le Conseil municipal :

- qu'il a, par délégation, renoncé au droit de préemption quant à la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de :

PAUTLER Jean-Louis et SONNICK Sabine, 11 Rue Principale, Parcelle 140/5 Section 4, pour une superficie totale du bien de 00 ha 10 a 72 ca.

- qu'il a donné son accord pour l'achat d'un radiateur pour le logement situé au premier étage dans le bâtiment de l'école maternelle pour un montant de 349,80€ TTC

La séance est levée à 20h30.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 08/09/2020

Le Maire,

André FRITZ